



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU CHER

CANTON D'AVORD

COMMUNE DE MARSEILLES LES AUBIGNY

L'an deux mil dix-neuf le 11 avril 2019 le conseil municipal de la commune de Marseilles-lès-Aubigny dûment convoqué, le 5 avril 2019 s'est réuni en session ordinaire dans la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RENAULT Maire.

Présents: M.RENAULT, M GRILLON, MME DUFOUR, M GENTY, M BOUHOUB, M BRENON, M.GERMAIN, Mme HORDEQUIN, Mme MOUTON, M RICHET, MME RAPEAU, M de VILLELE

Procurations : M GAUDRY à M de VILLELE, M PINGON à M GRILLON

Absents : M.FLOUZAT

La séance est ouverte à 18h00

Le compte rendu de la séance du 6 février 2019 est lu et adopté à l'unanimité des présents.

Lecture et signature des délibérations :

Mme DUFOUR est élue secrétaire de séance

1. EAU

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Le Compte Administratif de la Mairie et le Compte de Gestion de la Perception présentent les mêmes résultats qui sont présentés par le Maire:

FONCTIONNEMENT :	Recettes	87175,45 €
	Dépenses	32632,40 €
	Excédent	54632,05 €
INVESTISSEMENTS :	Recettes	13460,00 €
	Dépenses	717,77 €
	Excédents	12742,23 €

Après en avoir délibéré, *le Conseil approuve le Compte de Gestion à l'unanimité des présents*

Pour le Compte Administratif, le Maire s'étant retiré, la présidence est donnée à M GRILLON 1^{er} adjoint. Après en avoir délibéré le Conseil avec 13 voix pour et 0 contre approuve le Compte Administratif.

AFFECTATION DU RESULTAT

FONCTIONNEMENT :	Excédents 2018	54543,05 €
	Excédents 2017	89985,37 €
	Excédent Total	144528,42 €
INVESTISSEMENTS :	Excédents 2018	12742,23 €
	Excédents 2017	66428,00 €
	Excédent Total	79170,23 €

EXCEDENT TOTAL (Fonctionnement +Investissements) :223698,65 €

Suite à la Délégation de Service au SIAEP de Sancergues, le Maire propose l'affectation suivante des excédents:

Budget Général Commune	38000 € en compensation des impayés restant à la charge de la commune
SIAEP de Sancergues	185698,65 en compensation du transfert des biens et dettes

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité des présents cette affectation des résultats

TRANSFERT DES BIENS

Le transfert des biens, transmis par la Perception, porte sur l'actif à hauteur de 183259,89 € (valeur comptable). Les principaux postes concernent des recherches en eau et des investissements au château d'eau.

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité des présents ce transfert de biens.

INFORMATION SUR LES TRAVAUX PROGRAMMES PAR LE SIAEP

Fin 2019, raccordement de notre château d'eau au réseau du SIAEP par une conduite venant de Beffes (coût estimé des travaux d'environ 700000€)

En 2020 étude sur la possibilité de protéger notre captage

DIVERS

Une question est posée concernant la possibilité de diminuer le calcaire dans notre réseau. Elle sera transmise au SIAEP

2. ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Le Compte Administratif de la Mairie et le Compte de Gestion de la Perception présentent les mêmes résultats qui sont présentés par le Maire:

FONCTIONNEMENT :	Recettes	40984,96 €
	Dépenses	35255,97 €
	Excédent	5728,99 €
INVESTISSEMENTS :	Recettes	22360,84 €
	Dépenses	10840,25 €
	Excédents	1520,59 €

Après en avoir délibéré, *le Conseil approuve le Compte de Gestion à l'unanimité des présents*

Pour le Compte Administratif, le Maire s'étant retiré, la présidence est donnée à M GRILLON 1^{er} adjoint. Après en avoir délibéré *le Conseil avec 13 voix pour et 0 contre approuve le Compte Administratif.*

AFFECTATION DU RESULTAT

FONCTIONNEMENT :	Excédents 2018	5728,99 €
	Excédents 2017	42436,72 €
	Excédent Total	48165,71 €
INVESTISSEMENTS :	Excédents 2018	11520,59 €
	Excédents 2017	0,00 €
	Excédent Total	11520,59 €

Le Maire propose l'affectation suivante des résultats :

L'excédent de fonctionnement de 48165,71 € à la section recettes de fonctionnement du budget 2019

L'excédent d'investissement de 11520,59 € à la section recettes de d'investissement du budget 2019

Après en avoir délibéré *le Conseil approuve à l'unanimité des présents cette affectation des résultats*

BUDGET 2019

Le Maire présente le budget suivant :

FONCTIONNEMENT :	Recettes	63044,76 €
	Dépenses	31347,97 €
INVESTISSEMENTS :	Recettes	33240,07 €
	Dépenses	33240,07 €

La principale dépense d'investissement (15000 €) concerne la mise aux normes de réseau assainissement afin de pouvoir raccorder de nouvelles construction.

Nota : le budget 2019 ne nécessite pas d'abondement du Budget Général

Après en avoir délibéré *le Conseil approuve à l'unanimité des présents le budget 2019*

3.BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Le Compte Administratif de la Mairie et le Compte de Gestion de la Perception présentent les mêmes résultats qui sont présentés par le Maire:

FONCTIONNEMENT :	Recettes	633767,28 €
	Dépenses	602695,56 €
	Excédent	31071,72 €
INVESTISSEMENTS :	Recettes	132386,50 €
	Dépenses	158967,52 €
	Déficit	26581,02 €

Le Compte de gestion montre qu'un effort important a été réalisé sur les investissements
Après en avoir délibéré, *le Conseil approuve le Compte de Gestion à l'unanimité des présents*

Pour le Compte Administratif, le Maire s'étant retiré, la présidence est donnée à M GRILLON
1^{er} adjoint. Après en avoir délibéré *le Conseil avec 13 voix pour et 0 contre approuve le
Compte Administratif.*

AFFECTATION DU RESULTAT

FONCTIONNEMENT :	Excédents 2018	279435,79 €
	Excédents 2017	92756,37 €
	Excédent Total	372192,16 €
INVESTISSEMENTS :	Déficit 2018	26581,02 €
	Déficit 2017	66175,35 €
	Déficit Total	92756,37 €

EXCEDENT TOTAL (Fonctionnement +Investissements) :279435,79 €

Le Maire propose d'affecter l'excédent total à la section Recettes de Fonctionnement du
Budget Principal 2019

Après en avoir délibéré *le Conseil approuve à l'unanimité des présents cette affectation des
résultats*

BUDGET PRINCIPAL 2019

Le Maire présente le budget suivant :

FONCTIONNEMENT :	Recettes	689241,79 €
	Excédent reporté	279435,79 €
	Dépenses	968677,58 €
INVESTISSEMENTS :	Recettes	334361,38 €
	Dépenses	241605,00 €
	Déficit reporté	92756,37 €

Après en avoir délibéré *le Conseil approuve le budget principal 2019 à l'unanimité des présents*

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité des présents le projet de subventions joint en annexe pour 2019 ;

Les aides aux associations sont de deux types, soit une subvention, soit une location gratuite du CSC.

TAUX 2019

Une augmentation de 1% des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 est adoptée à l'unanimité des présents après délibération.

Ces taux restent globalement inférieurs aux taux moyens départemental et national comme le montre le tableau suivant :

	Taux moyens communaux 2018			Taux commune		
	national	départemental		2018	variation %	2019
Taxe d'habitation	24,54	26,18		11,39	1%	11,50
Taxe foncière bâti	21,19	21,8		21,59	1%	21,81
Taxe foncière non bâti	49,67	39,26		31,86	1%	32,18

AMORTISSEMENTS TRAVAUX SDE18

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité des présents la proposition du SDE 18, d'amortir sur une durée de 5 ans les travaux effectués par le SDE18.

4. INVESTISSEMENTS MATERIELS ESPACES VERTS

Etude et présentation de Jérôme de VILLELE (consultable en Mairie)

-Constat : matériel vieillissant, coûteux en entretien et possiblement générateur d'accident

-Projet : changer ce matériel pour du nouveau plus polyvalent, consommant moins et plus silencieux

-Le besoin réel a été évalué pour la « partie agricole » et la « partie espaces verts » et les consultations engagées.

L'offre de la société Parageau correspond le mieux à nos besoins (des points de vue techniques et économiques)

Après en avoir délibéré le Conseil approuve ce choix et à l'unanimité des présents donne pouvoir au Maire afin finaliser les négociations avec cette société

5. INDEMNITE DES ELUS

L'indice 1015 pour le calcul des indemnités des élus était valable jusqu'au 31 décembre 2018. La Perception demande une nouvelle délibération mentionnant que « les indemnités des élus sont payées à l'indice terminal de la fonction publique ».

Le Maire confirme que cela n'entraîne aucune modification des indemnités actuelles. Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité des présents la rédaction de cette nouvelle délibération.

6. PROJET RUE DU PORT

Le projet de financement initial prévoyait une demande de subvention au département (8,69 %) et au produit des amendes de police (1,31%). Ces deux subventions ne sont pas cumulables et seront remplacées par une subvention unique du département de 10% du montant des travaux : cf ci-dessous

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	52 880 €	6,92%
Emprunts	100 000 €	13,08%
Sous-total 1	152 880 €	20,00%
Etat-DETR-Aménagement Centre Bourg (32)	305 760 €	40,00%
Région- CRST du Pays Val de Loire (40% de 573 300€)	229 320 €	30,00%
Département	76 440 €	10,00%
Sous-total 2	611 520 €	80,00 %
TOTAL HT	764 400 €	100,00 %

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité des présents cette proposition de financement.

Les demandes de subvention seront faites en conséquence

7. TRAVAUX URGENTS OU EN COURS

CSC-mise en conformité : suite à la dernière visite périodique, de février 2019, de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique pour les établissements recevant du public, un certain nombre de prescriptions nous ont été communiquées. La mise en place des actions correctives doit-être rapide sous peine de ne plus pouvoir accueillir de public.

Les actions correctives ont été effectuées à ce jour sauf celle concernant les dispositifs de désenfumage de la grande salle, du hall, et de la salle de musique. Cette anomalie fait suite à une mauvaise conception (ou réalisation du dispositif)

La société Brisset consultée, confirme lors de sa visite du 6 mars ce constat, et nous à fait parvenir un devis d'un montant de 7860,00 € présenté aux membres du C.M

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité des présents donne pouvoir au Maire de confier la réalisation des travaux à la société Brisset.

Ecole primaire-installation des alarmes incendie

Une alarme identique à celle de l'école maternelle a été installée par la Société LGV Elec

Ecole maternelle-isolation des combles

Depuis l'isolation de la classe, des suintements sont apparus le long du mur de pignon.

La société de couverture consultée confirme que la cause ne provient pas d'une fuite du toit, mais d'une condensation sur la dalle en béton. La solution est donc d'isoler les combles.

Il est demandé d'étudier la possibilité de faire ce travail dans le cadre du dispositif

« 1 Euro » et de consulter la municipalité de Cuffy qui a réalisé cette opération.

Défibrillateur

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, nous impose d'installer à installer un défibrillateur automatisé externe dans certains locaux recevant du public. Une étude sera effectuée pour une mise en conformité au 1 janvier 2020.

Extincteur Jérôme de Villeleest en charge de l'étude sur le remplacement nécessaire des extincteurs actuels .

8 .PROJETS : groupes de travail

Des projets long terme ont été identifiés pour permettre le développement de la commune :

-lotissement : suite à l'étude sur notre système d'assainissement collectif, il est maintenant possible de raccorder de nouvelles constructions. L'extension du lotissement situé près de CSC devient possible et souhaitable pour attirer de nouveaux habitants. Le groupe de travail suivant est en charge de ce projet Alexandre GAUDRY, Fred BRENON, Sylvie MOUTON et Jérôme de VILLELE.

-zone artisanale : sur l'ancien terrain de sport communal, la possibilité d'aménager une zone artisanale est prévue dans le PLUi. Le groupe de travail pour ce projet est a composé de Jérôme de VILLELE et Sylvie MOUTON..

-Energie photovoltaïque : sur le terrain situé à côté du terrain de football de la commune de Jouet sur l'Aubois il est possible dans le PLUi d'installer une centrale photo-électrique. Le groupe de travail en charge de cette étude est composé de Alexandre GAUDRY

-Port : une réparation urgente de la rampe d'accès est en cours. Une étude sur la fiabilisation des installation doit-être réalisée. Groupe de travail en charge de ce projet, Philippe GENTY, Véronique HORDEQUIN et Sylvie MOUTON

9. POINT CDC

PLUi : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été *discuté et approuvé à l'unanimité des membres du conseil*

Le Siège Social sera inauguré en septembre

10. DIVERS

-Halte-repos : la période d'ouverture pour la saison 2019 est programmée du 20 avril au 26 octobre 2019. L'ouverture pourrait-être reportée en fonction des travaux en cours.

-ATSEM : Notre ATSEM, Sylvie GATEAU doit partir en retraite avant les vacances d'été. Le

recrutement de sa remplaçante est en cours

-Fleurissement : *Le budget fleurissement de 1210,89 € est adopté à l'unanimité des présents*

-Sortie vélo du 8 juin 2019 : le programme définitif sera communiqué fin du mois d'avril

-Agence postale communale : la Poste étudie la possibilité de mettre un ordinateur à la disposition des usagers

TOUR DE TABLE

-Parking vélos : manque de parkings vélos pour les élèves qui prennent le car, et les clients des commerces et de la poste. Une étude sera réalisée concernant ce problème.

-Fête communale : l'affiche sera préparée par Hubert Grillon et Frédéric Brenon.

-Visite de l'usine de Beffes : pour le premier groupe (10 personnes), le rendez-vous est fixé le 24 mai à 9h30 ;

La séance est levée à 21h30

Le maire

le secrétaire

les conseillers